

**Décret n°98-186 du 18 Juin 1998**  
**portant nomination du directeur de l'organisation, de la mobilisation et des réserves de l'Etat-major général des forces armées congolaises.**

***Le Président de la République, Ministre de la Défense Nationale,***

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu la loi n°17-61 du 16 janvier 1961 portant organisation et recrutement des forces armées de la République du Congo ;  
Vu l'ordonnance n° 6-69 du 24 février 1969 portant organisation de la défense opérationnelle du territoire de la République du Congo-Brazzaville ;  
Vu l'ordonnance n° 31-70 du 18 août 1970 portant statut général des cadres de l'armée populaire nationale ;  
Vu l'ordonnance n° 11-76 du 12 août 1976 modifiant les articles 6 et 7 de l'ordonnance n° 31-70 du 18 août 1970 portant statut général des cadres de l'armée populaire nationale ;  
Vu la loi n° 11-97 du 12 mai 1997 portant organisation et fonctionnement des forces armées congolaises ;  
Vu le décret n° 97-44 du 24 décembre 1997 portant nomination du directeur de l'organisation, de la mobilisation et des réserves de l'Etat-major général des forces armées congolaises ;  
Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92--011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article unique :** *Le Colonel Joseph ONDONGO* est nommé directeur de l'organisation, de la mobilisation et des réserves de l'Etat-major général des forces armées congolaises.

Les dispositions, du présent décret annulent et remplacent celles du décret, susvisé, n° 97-44 du 24 décembre 1997./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

***Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-***

Par le Président de la République,  
Ministre de la Défense Nationale,

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :  
Le ministre d'Etat chargé de la reconstruction et du développement urbain,

***Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-***